

# ACALEX

AVOCATS  
  CONSEILS  
  ASSOCIES

375 ter Avenue de Navarre – 16000 ANGOULEME tél : 05.45.90.10.07 Email : [d.soulat@acalex.fr](mailto:d.soulat@acalex.fr)

---

## VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN LOT COMMUNE DE PUYMOYEN



**MISE A PRIX : 95 000,00 €**

---

L'adjudication aura lieu à la barre du Tribunal Judiciaire d'Angoulême, au Palais de Justice de ladite ville, Place Francis Louvel, le **MERCREDI 22 JUIN 2022 A 9 HEURES 30**

### A LA REQUETE DE :

**CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CHARENTE-PERIGORD**, Société Coopérative à Capital Variable, , immatriculée au RCS de d'ANGOULEME sous le n° D 775569726, dont le siège social est 28-30 rue d'Epagnac à SOYAUX (16800) agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège;

Ayant pour avocat constitué **Maître Gabrielle GERVAIS de LAFOND**, membre de la SCP ACALEX, dont le siège social est 375 ter Avenue de Navarre - 16000 ANGOULEME

### DESIGNATION DE L'IMMEUBLE A VENDRE :

**SUR LA COMMUNE DE PUYMOYEN, ( 16400) au 73 rue d' Angoulême**

Maison d' habitation de 122m2 composée d' un rez-de-chaussée , un séjour, un coin cuisine , une grande chambre , salle de bain , une mezzanine avec une chambre , piscine et terrain autour.

L'ensemble cadastré dite commune de la manière suivante :

Section	N°	Lieu-dit	Contenance
AM	135	73 rue d' ANGOULEME	<b>6a66ca</b>

**OCCUPATION :** Les immeubles sont occupés par les saisis

**VISITES :** **CONTACTER LA SELAS ALEXANDRE ET ASSOCIES, huissiers de justice à ANGOULEME , 224 rue Fonchaudière CS 72219 16022 ANGOULEME cedex TEL 05.45.95.95.95 OU 05.45.92.96.17**

Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au barreau de la Charente et le cahier des conditions de la vente peut être consulté par toute personne intéressée, soit au Greffe du Tribunal Judiciaire d'Angoulême, Palais de Justice, Place Francis Louvel, soit au Cabinet de l'avocat poursuivant (dossier n° 200361) soit sur le site internet [www.info-encheres.com](http://www.info-encheres.com)

**Les dispositions légales prévoient la nécessité d'un pouvoir écrit et d'un chèque de banque d'un montant de 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3000€ pour tout acquéreur éventuel. Cette somme sera restituée à la personne qui ne serait pas déclarée adjudicataire.**

Pour extrait

Signé : Maître Gabrielle GERVAIS de LAFOND